Image not found or type unknown

Location après separation

Par **Poiuyt**, le **24/06/2021** à **15:54**

Bonjour,

Je suis séparé depuis quelques mois de ma partenaire et, pour des raisons propres, nous sommes encore pacsés.

Je souhaite louer une maison avec ma nouvelle compagne et je voudrais connaître nos droits par rapport au PACS non dissout. Ma nouvelle compagne peut elle être ma colocataire ou la non dissolution du PACS empêche ce principe ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **morobar**, le **25/06/2021** à **09:43**

Bonjour,

Vous pouvez etre en colocation avec toute une fanfare sans pour autant avoir un lien quelconque avec ces personnes.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés